Appel à Manifestation d'Intérêt

Tiers-lieu **« L'escale »**

Cahier des charges

PREAMBULE - CONTEXTE DU PROJET

Située à une altitude de 516 mètres, la commune de Viry comptait 5 718 habitants au 1er janvier 2024. Frontalière avec la Suisse, elle couvre une superficie de 2 616 hectares, ce qui en fait la plus vaste commune du canton de Saint-Julien-en-Genevois. La commune est partagée par l'autoroute A40, qui crée une séparation entre les hameaux situés en zone basse au nord (Veigy, Malagny, Humilly, Humilly d'Amont) et ceux situés en zone haute au sud (Essertet, Germany, l'Éluiset, Thonex, Vaux, la Côte, la Rippe, le Fort, Songy).

Viry est positionnée à 35 km d'Annecy et à seulement 10 km de Genève, ce qui en fait un territoire d'intérêt pour les travailleurs transfrontaliers. Elle est administrativement rattachée au canton et à l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et fait partie de l'agglomération du Grand Genève ainsi que de la Communauté de communes du Genevois (CCG).

La commune a connu une croissance démographique marquée depuis le milieu du XXe siècle. Entre 1968 et 2024, la population a été multipliée par près de cinq, passant de 1 218 à 5 718 habitants. Cette forte expansion est principalement due à un apport de population extérieure, attirée par la dynamique économique régionale et la proximité de Genève.

Le profil démographique de la commune se caractérise par une population relativement jeune, composée en majorité de jeunes actifs et de familles. Cette jeunesse est alimentée par l'arrivée constante de nouvelles familles, faisant de la commune un territoire à la croissance dépendante des politiques locales en matière de logement, de services publics et d'équipements.

La dynamique de croissance observée à Viry crée des défis importants pour la commune, notamment en matière d'aménagement du territoire. La pression démographique nécessite une planification rigoureuse pour adapter les infrastructures et les services publics aux besoins d'une population en augmentation continue. L'accueil de nouvelles familles dépendra en grande partie des choix stratégiques en matière de développement de logements, d'équipements publics (écoles, crèches, etc.), ainsi que des services de proximité.

Face à ces enjeux, la commune de Viry envisage la mise en place d'un projet de tiers-lieu sur son territoire. Ce projet vise à répondre à des besoins multiples, notamment en matière de dynamisation sociale, de création d'espaces partagés et de développement de services locaux. Il s'inscrit dans une logique de renforcement du lien social et de soutien aux initiatives locales, tout en répondant à la demande croissante d'espaces adaptés à des usages divers.

1. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'objet du présent **Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI)** est de susciter, identifier et sélectionner un acteur (individu ou collectif) de l'innovation sociale et/ou de l'entrepreneuriat social, qui souhaite s'impliquer de façon opérationnelle dans les locaux de « l'escale » rue du Marronnier à Viry et, plus particulièrement, sur le pôle conciergerie/animation.

2. DESCRIPTION

Le présent AMI présente les caractéristiques suivantes :

- Périmètre: le territoire ciblé est celui de la commune de Viry. Toutefois comme dans tout projet de Tiers-lieu, outil de développement territorial, le périmètre d'étude ne se limitera pas aux seuls usagers du périmètre administratif de la commune mais inclura les communes avoisinantes et la communauté de communes du genevois.
- Objet : avec le projet de Tiers-lieu « l'escale », l'ambition de la commune est d'impulser des dispositifs d'innovation sociale permettant de renforcer le lien social et la mixité sociale entre ses citoyens, d'accompagner les mutations du rapport au travail et d'engager une transition vers une économie circulaire. Pour cela elle souhaite identifier des porteurs de projet pouvant contribuer activement à la réalisation de cette ambition.
- Candidat: Le porteur de projet désigne ici un individu ou un collectif d'individus ou de structures (juridiquement constitué), se reconnaissant dans les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, engagés et fédérateurs sur le territoire.
- Coopération: la commune, à l'initiative du projet, identifie les actions les plus pertinentes répondant aux enjeux de son territoire et de ses citoyens, met en lien les différents acteurs identifiés, mobilise les moyens pour accompagner la structuration et finance la conception et la construction du bâtiment. La gouvernance future du Tiers-lieu prendra en compte ce lien de coopération étroit (de type SCIC) incluant partenaires et usagers.

3. LE PROJET

Le Tiers-lieu sera implanté dans un ancien local commercial de 125 m² entièrement rénové, situé en RDC d'immeubles d'habitation au cœur des commerces du chef-lieu. La volonté de la commune est de créer un Tiers-lieu répondant aux enjeux qu'elle s'est fixée : accompagner les mutations du rapport au travail, promouvoir l'économie locale et densifier son lien social.

Elle a ainsi affiné la forme et les missions de base qui pourraient être celles du futur Tiers-lieu :

- O Un point « La Poste Relais » dans le cadre d'un conventionnement avec La Poste avec pour objectif d'offrir les prestations postales les plus courantes: retrait et dépôts de lettres et colis, affranchissements, contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité, vente de produits postaux (timbres, enveloppes Prêt-à-poster, emballages colissimo, Chronopost...). Ce relais postal viendra remplacer l'actuel bureau de poste de Viry. Le montant de rémunération indicatif versée par La poste serait de l'ordre de 1000 € par mois en prenant en compte la fréquentation du bureau de poste actuel.
- O Un espace de coworking dans des locaux dédiés (espaces de travail nomades, bureaux individuels, salle de réunion). Il accueillera indépendants, télétravailleurs, micro-entreprises et également les antennes mobiles des services sociaux (Maison France Services, CAF...).
- O Un pôle de services à destination des habitants et aux professionnels accueillis sur place (coworkers et antennes de services publics). En fonction des services proposés, un local de stockage accessible depuis l'extérieur par badge pourra être équipés de casiers pour permettre aux usagers de déposer/retirer des commandes/colis en dehors des heures d'ouverture du Tiers-lieu.

Les candidats devront co-construire le projet, sa gouvernance, son modèle économique et ses activités de préfiguration. Les retours d'expériences au niveau national ont fait la preuve que les Tiers-lieux les plus dynamiques dans la durée sont ceux qui sont portés directement en maîtrise d'ouvrage par les collectifs d'utilisateurs (souvent regroupés en associations ou structures de l'ESS) en partenariat avec les collectivités locales qui jouent un rôle déterminant de facilitation du projet : mise à disposition de locaux aux normes, aménagements techniques, ingénierie, soutien financier, communication, etc.

La commune de Viry s'inscrit dans cette logique et souhaite rester dans la délimitation de son rôle de facilitation, soutien à l'impulsion et être impliquée en collaboration dans la gouvernance qui devra être mise en place en ce sens (sur un modèle juridique de Société Coopérative d'Intérêts Collectifs).

Le présent AMI a pour objectif d'identifier le porteur de projet qui deviendra maître d'ouvrage du tiers lieu, dans une dynamique de coopération et de collaboration avec les autres acteurs du Tiers-lieu et la municipalité.

Les pistes présentées ci-dessus ne sont pas exclusives, et la commune reste ouverte à des propositions innovantes ou différentes, tant qu'elles permettent de préserver impérativement la continuité du relais postal tout en enrichissant le Tiers-lieu par d'autres services ou activités.

4. PRÉFIGURATION DU TIERS-LIEU

Bien consciente de l'enjeu de ne pas trop enfermer la conception du Tiers-lieu à son démarrage dans des activités trop déterminées, la commune a toutefois, pour des raisons d'opérationnalité, posé la base des missions. Cette base n'est pas figée, elle est évolutive, sera nourrie et enrichie par les propositions et apports concertés des porteurs de projet qui deviendront par la suite maîtres d'ouvrage.

A ce stade **le pôle de services** est vu comme le point d'accueil et d'animation du Tiers-lieu, faisant le lien entre habitants de la commune et les usagers du lieu, entre les usagers eux-mêmes. L'objectif est de faciliter les collaborations et les coopérations entre les différents usagers et entre le Tiers-lieu et l'extérieur pour en faire un lieu inclusif, participatif et collaboratif. Le Tiers-lieu met ainsi en relation les compétences, les ressources et les volontés de chacun pour proposer une offre variée de services et d'animations :

o À destination des habitants et des usagers :

- Mise en relation avec des partenaires pouvant répondre aux besoins du quotidien (pressing, couture, repassage, garde d'enfants, services à domicile...),
- Prêts d'objets (outillage/petit électroménager/jeux de société...), recyclerie, ressourcerie, borne de collectes de jouets...),
- Relais mobilité : valorisation de l'offre de mobilité locale (vente d'abonnements et de tickets pour les transports en commun, location de vélos électriques...),
- Partage de temps et/ou de compétences à travers d'ateliers thématiques (réparation petit électroménager, réparation cycles, création numérique...) et de conférences...
- Moment de convivialité, de partage ou de découverte (évènements culturels, apéritifs de bienvenue...),
- **À destination des professionnels** présents dans le Tiers-lieu (micro-entreprises, indépendants, télétravailleurs...) : gestion de l'espace de coworking, petit administratif, prise de rdv, hébergement juridique, programmation d'évènements professionnels...

Le Tiers-Lieu pourra proposer un outil numérique pour permettre aux usagers de s'informer sur les prochains évènements, d'échanger des biens et services, de passer des commandes en ligne ou de réserver des espaces de travail.

5. PÉRIMÈTRE DU SOUTIEN DE LA COMMUNE

- o Appui à la conception du projet et à la mise en lien entre les différents acteurs locaux
- o Aide technique à la diffusion d'informations auprès des Virois et des partenaires de la mairie de Viry
- o **Soutien conditionné et dégressif**, dédié au fonctionnement durant les premières années dans le cadre légal autorisé en fonction du projet et de la forme juridique de la structure
- o **Loyer progressif** sur le bâtiment mis à disposition

6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'INTÉGRATION DU PORTEUR DE PROJET

Le processus se déroulera en plusieurs phases :

- Phase 1: Dépôt d'une manifestation d'intérêt par le porteur de projet
- Phase 2: Sélection du porteur de projet au vu du dossier fourni et d'un oral devant un jury
- Phase 3: Co-construction du projet du Tiers-lieu avec pour finalité le dépôt d'un dossier de projet global auprès de la commune afin qu'elle évalue les modalités de son implication et puisse impliquer le cas échéant d'autres partenaires dans le co-financement.
- Phase 4: Dépôt du dossier collectif de demande de soutien à la commune et conclusion d'une convention d'occupation de locaux avec le porteur de projet.

Date limite d'envoi du dossier au plus tard le 17 mars 2025 12h00 sofia.sadoun@viry74.fr